



## **Conseil Municipal du 25 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/03/2024

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINGUIN, Virginie MONNEREAU, Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jérôme MALADRY, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT et Kévin GENTREAU.

Absents excusés : Monsieur Joël RAFIN, ayant donné procuration à Monsieur Marc BOUILLAUD, Monsieur Manuel ROBLIN, ayant donné procuration à Monsieur Jérôme MALADRY.

Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

### **Liste des délibérations examinées**

#### **2024-03-01 : Vote du budget lotissement la Frênaie 2024**

Adoptée avec 11 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

#### **2024-03-02 : Vote du budget commerce 2024**

Adoptée avec 11 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

#### **2024-03-03 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023**

Adoptée avec 11 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

#### **2024-03-04 : Vote des taux d'imposition 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 7 voix pour, 4 voix contre, 0 abstentions

- **FIXE** les taux applicables en 2024 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29.93 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	41.18 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	20.22 %

#### **2024-03-05 : Vote du budget principal 2024**

Adoptée avec 11 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

#### **2024-03-06 : Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2024- budget principal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

➤ **FIXE** le taux de fongibilité des crédits à 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections concernant le budget principal.

#### **2024-03-07 : Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2024- budget lotissement la Frênaie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

➤ **FIXE** le taux de fongibilité des crédits à 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget du lotissement la Frênaie ;

#### **2024-03-08 : Travaux d'aménagement du lotissement la Frênaie (rajout)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ATTRIBUE** le marché des travaux d'aménagement du lotissement la Frênaie à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 103 000.00€ HT ;

#### **2024-03-09 : Fixation du prix de vente du terrain situé Tenement des Artisans (rajout)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

**ACCEPTE** de vendre la parcelle ZH 117 au prix de 42 000€ HT à la SCI EMANA 85;

#### **2024-03-10 : Demande de subvention amendes de police pour les travaux d'aménagement rue de St Cyr**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention des amendes de police concernant les travaux d'aménagement rue de st Cyr auprès du Département pour un montant de 3 255.00€;

#### **2024-03-11 : Création d'un poste d'agent technique-contrat PEC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**DÉCIDE** de créer un poste d'agent technique à compter du 01/04/2024 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».

**2024-03-12 : Renouvellement contrat à durée déterminée**

Adoptée à l'unanimité des votants

**2024-03-13 : Travaux de fauchage débroussaillage**

Adoptée à l'unanimité des votants

**2024-03-14 : Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique d'Angles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** de verser la participation de 30 449.60€.

**2024-03-15 : Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Thérèse d'Angles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** de verser la participation de 7 637.00€.

**2024-03-16 : Zones d'accélération des énergies renouvelables : modalités de concertation**

Adoptée à l'unanimité des votants

**2024-03-17 : Acquisition de matériel informatique (rajout)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

**ACCEPTE** de faire l'acquisition de matériel informatique pour la mairie ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise BECHTLE pour un montant de 1 948.31€

HT ;

Le Maire,

Marc BOUILLAUD



Le secrétaire de séance,

Kévin GENTREAU